

LA PROVINCE DU CANADA

DE 1840 A 1867

Veuves et mères de famille, elles pourront honnêtement et efficacement subvenir à leurs besoins et à ceux de leurs enfants.

C'est aux mères, ne nous laissons pas de le dire, à travailler à l'avenir plus heureux et peut-être plus indépendant de leur fille, en mettant de côté les idées stupides et les idées surannées. Qu'elles donnent aux loisirs de leurs enfants des occupations utiles, et à coup sûr, leurs filles ne seront pas tentées de se marier avec le premier venu afin de conquérir par le mariage ce qu'elles croient une émancipation du joug des parents, et le droit d'acheter et de choisir des toilettes.

Les jeunes filles qui travaillent pour vivre, ayant connu les douceurs que l'on peut goûter dans l'indépendance, font souvent un meilleur choix que leurs oisives congénères. N'étant pas pressées de sacrifier leur liberté, elles ne le feront qu'à bon escient et un bonheur, aussi profond que durable, sera le fruit de cette délibération judicieuse.

Quand les jeunes filles auront reçu une éducation complète, nous pourrions envisager avec confiance l'avenir de notre race.

Mais n'oublions pas que la base du bonheur futur de la jeune fille est une bonne, solide et large éducation.

Elle leur servira dans toutes les situations où la Providence les appelle : épouses et mères, l'éducation leur fera mieux comprendre leurs devoirs ; célibataires, elle sera l'amie fidèle qui charmera et réjouira leur vie.

FRANÇOISE.

Pour les institutrices

Le Dr Lemieux, député de Gaspé, a l'intention de présenter à notre Législature provinciale un projet de loi pour la fondation d'une maison de retraite pour les institutrices et pour le remaniement du règlement sur leurs pensions.

Nous faisons des vœux pour que les nobles intentions du député de Gaspé deviennent des réalités.

En attendant, dix mille institutrices vont prier pour lui.

Par LUDOVIC BRUNET,
(Typ. Laflamme & Proulx, Québec)

C'est un prix Montyon, ou tout comme. Le gouvernement de M. Marchand avait ouvert, en 1898, un concours, et offert un prix de quatre cents dollars, pour la meilleure étude sur la période de notre histoire s'étendant de 1840 à 1867. On ne sait pas combien il y eut de concurrents. Il n'est pas dit, non plus, quels furent les juges. En tous cas, ce ne fut pas la section française de la Société Royale. M. Ludovic Brunet, de Québec, décrocha la timbale.

Comme ce n'était qu'un événement littéraire, les journaux et les revues ne s'occupèrent guère de la chose.

C'est pourtant un fait divers considérable que l'opposition d'un travail historique bien ordonné, fortement pensé, d'une documentation sûre, comme l'est celui de M. Ludovic Brunet. Sans compter que ce n'est pas chose banale qu'un premier-ministre faisant concurrence à Nobel et à Montyon. Concours et lauréat valent, certes, la peine qu'on en parle dans les gazettes, quoique tardivement. Qui sait si le phénomène ne se renouvellera pas, quelque beau jour ; si l'on ne verra pas, à défaut de premiers-ministres suffisamment patriotes, quelques-uns de nos riches banquiers se constituer les Mécènes des lettres canadiennes, et employer le surplus de leur fortune à fonder des prix de vertu. Quelle aubaine pour l'ACADEMIE que l'on projette de fonder, ou pour LA SECTION FRANÇAISE de celle qui existe déjà, et que l'on se propose, paraît-il, de démolir, si quelqu'un songeait à l'une d'elle pour en faire, comme la chose se pratique à l'Institut de France, un tribunal permanent d'arbitres de ces sortes de tournois littéraires !

La période choisie pour le concours est, sous un certain point de vue, la plus fondamentale de toute notre histoire. Sous l'ancien régime, le roi, la noblesse et le clergé étaient tout. Le "bon plaisir" régnait de droit divin. Le peuple allait où on le poussait : à la guerre le plus sou-

vent ; et cette guerre se faisait rarement à son profit ou dans son intérêt, quoiqu'il en portât tout le fardeau. Le peuple, politiquement et civilement n'était rien ; l'abbé Sieyès l'a dit avant moi.

De 1763 à 1834, le Canada français est un homme gisant par terre, qui fait de vains efforts pour se relever. Le vainqueur ne s'en embarrasse guère, parce qu'il le croit frappé à mort.

Mais voici que dans le claironnement des 92 résolutions, l'Angleterre l'entend, tout à coup, qui demande à vivre, au Canada, la vie intégrale du libre citoyen anglais ; et, aux lueurs de la torche révolutionnaire proménée par Papineau, elle s'aperçoit que le jeune athlète s'est relevé, en force, comme on dit dans le langage du sport.

Afin de se rendre compte d'un état de fermentation qui ne laisse pas de lui inspirer certaines inquiétudes, à cause du voisinage des Etats-Unis, elle députe Lord Durham, au Canada, pour s'enquérir des causes du malaise et voir aux remèdes à y apporter.

Après cinq mois de séjour, le noble Lord s'en retourne et présente son mémorable rapport, dans lequel nous voyons la largeur de vues d'un homme d'Etat anglais s'alliant aux cauteleux-machiavélisme d'un diplomate italien du moyen-âge.

Il n'y a, d'après Lord Durham, aucune raison sérieuse de s'alarmer. Pour tout faire rentrer dans l'ordre et servir, en même temps, les intérêts britanniques, pas n'est besoin de recourir aux moyens violents. Qu'on lie, sous le même joug, la province française du Bas-Canada et la province anglaise d'Ontario, et celle-ci, plus forte, quoique moins populeuse, 450,000 contre 650,000, mieux constituée, plus intelligente, plus "british", en un mot, ne tardera pas à avoir raison de sa compagne, à la dominer, et, finalement, à lui casser les reins, si l'on a soin surtout de la surcharger de cinq millions de dettes de la "province-sœur." Il ne